



PROCES-VERBAL N° 14

Commission Régionale Contrôle Mutations

Réunion du : Jeudi 14 Janvier 2020

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA, MM André TARALLO et Jean-François GIANNETTINI

Absent :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

3°) CAS DU JOUEUR **ROSSELLI Ange-Mathieu** (U18) de l'A.S. PORTO VECCHIO au F.C. BALAGNE :

REFUS ACCORD CHANGEMENT DE CLUB.

Par courrier en date du lundi 13 janvier 2020, le F.C. BALAGNE informe la Commission que l'A.S. PORTO VECCHIO, ne donne aucune réponse à leur demande de changement de club pour le joueur cité en rubrique et ce depuis le dimanche 5 janvier 2020.

La Commission demande au club de l'A.S. PORTO VECCHIO de lui faire connaître pour sa séance du jeudi 23 janvier 2020, le motif motivé de ce refus.

En cas de refus financier, que le club quitté démontre de détenir une preuve de non-paiement de la dette et avoir pris des mesures concrètes envers ce joueur pour palier à cette situation.